



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 15 mars 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Françoise STIOPHANE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 26

Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Saïd SOUITA
- M. Frédéric LOUSTAU donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Anne BARBET
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- Mme Carine NAVARRO donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSENY
- Mme Yona TORCAL donne pouvoir à Mme Laurence DUPRIEZ

3 - INSTALLATION DE MADAME ING-ON TORCAL DANS LES FONCTIONS DE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Monsieur le Maire expose que, suite à la démission de Madame Patricia PROHASKA le 1^{er} février 2024, un poste de conseiller municipal est rendu vacant.

Le poste a été proposé à la suivante de liste, Madame Ing-On TORCAL, qui a accepté.

Monsieur le Maire, après l'appel nominal, déclare installer Madame Ing-On TORCAL dans ses fonctions de conseillère municipale.

Où cet exposé, le Conseil municipal :

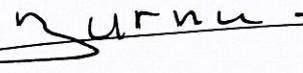
- **PREND ACTE** de la désignation de Madame Ing-On TORCAL au poste de conseillère municipale.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE ledit jour 15 mars 2024.

Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 19/03/2024

Le Maire,



Bernard UTHURRY

